



## DÉCISION DU MAIRE N° 2022/58

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Services Techniques

**Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancienne poste rue Michel Pérot**

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de nommer un maître d'œuvre pour la réhabilitation des locaux de la poste en cabinets médicaux et accueil du service public de la police municipale,

**CONSIDÉRANT** la consultation de maîtrise d'œuvre n° 2022MA08 lancée à cet effet sur le site achatpublic.com,

**CONSIDÉRANT** que parmi les 3 candidatures et offres reçues dans les délais, l'offre de l'agence LEBLANC, sise 111 rue du Château Rouge, 78630 ORGEVAL répond au cahier des charges et s'avère économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans le règlement de consultation,

### DÉCIDE :

**Article 1 :** de signer le marché de maîtrise d'œuvre n° 2022MA08 avec l'agence LEBLANC, sise 111 rue du Château Rouge, 78630 ORGEVAL.

**Article 2 :** le montant provisoire de rémunération, calculé sur le taux de rémunération de 8,75% pour un montant estimé de travaux à 240 000€ HT, s'élève à 21 000€ HT, soit 25 200€ TTC (TVA 20%) selon la répartition suivante :

- Agence Michel LEBLANC (maîtrise d'œuvre architecturale) : 14 470,00€ HT
- Co-traitant ETBE (bureau études fluides, thermique) : 6 530,00€ HT

**Article 3 :** les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 8 septembre 2022

Mis en ligne le 09.09/2022

Document rendu exécutoire le 09.09/2022

Certifié par le Maire

Le Maire,  
Vice-président de la communauté  
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIKA

Accusé de réception en préfecture  
079727805712-20220909-2022-58  
de réception préfecture : 09/09/2022

